

REUNION CLE DE L'AVALLONNAIS DU 1^{ER} JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 1^{er} juillet à dix-neuf heures, la Commission Locale d'Énergies de l'AVALLONNAIS (CLEA) du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), régulièrement convoquée, s'est réunie Salle des Fêtes du Marché Couvert d'Avallon, sous la coprésidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, de Monsieur Louis Marcel GARRIGA, Vice-président du SDEY en charge de la CLEA, et de Monsieur Guillaume DUMAY, Vice-Président du SDEY.

Convocation du 07.06.2019

Etaient présents :

Délégués titulaires

Gilles TISSIER, Bernard CHEVAU, Louis Marcel GARRIGA, Nicolas ROBERT, Roland ENES, Daniel RAVERAT, Alain MARC, Monique MAGDELENAT, Jean-Pierre PESCHER, Bernard MASSOL, Gérard CHABERT, Brigitte GROGUENIN, Aurélie TARDIVON, André DUVAL, Jean-Claude LEMAIRE, Gilles CHENE, Thierry COYDON, Marie-Laure de VAUCELLES, Guillaume DUMAY, Pascal CRETHIOT, Richard MOREAU, Ralph PAIN, Cyril LEGROS, Jean-Pierre DÉTROIT, Charles BARON, Alain GARNIER, Maurice CHOQUET, Didier IDES, Régis COCHARD, Gérard BAILLY Agnès FOURNIER, Régis CANAT, Didier ROLLEY, Hervé RATON, Gérard RAVELLI, Christian SCHILTZ.

Délégués suppléants

Guy DESLNESTE, Michelle HUET, Olivier RAUSCENT, Jean-Michel SABAN, Maurice DONDAINE, Eric CHOQUET.

Etaient absents :

Délégués titulaires

Thierry BOTREL, Jacques PIAULT, Martine ARCHIERI, Bernard GAREAU, Thierry OLIVIER, Dominique HUDRY (excusé), Dominique NAIN, Jean-Claude JARILLOT, Jean-Louis GOUPY, Richard STEFANI (excusé), Alain RIVARD, Philippe DESCHAUMES, Josiane BOUTIN (excusée), Philippe de CHASTELLUX, Fabien ASSIER, William CANO (excusé), Alain GODARD, Vincent BLANCHARD, Edouard HERPIN, Gilles CHAUVIN, Hervé LIETARD, Véronique PICHON, Philippe SAVANTRE, Maryse BROEKAERT, Romain RENAULT, Marcel GASNIER, Eric FIALA, Philippe LENOIR, Jean-Marie BAILLOT, Gaëtan COQUARD, Pierre DIAZ, Eric NAULOT, Annick LOPEZ, Guy GUENIFFEY, Julien LAGE, Claude MANET, Emmanuel DUCHÉ, Frédéric LE HIR, Jean-Claude AMICHAULT, David PAUPY, Claude SERRURIER, Philippe SERVANT, Jean-Michel BEAUGER, Clotilde MINARD, Alexandre LUCY, Josiane ROMMENS, Jean-Louis CHARREAU.

Etaient présents également

Pierre-Yves ROY, Maire délégué de CISERY - commune nouvelle GUILLON-TERRE-PLAINE ; Monsieur Jean-Louis GROGUENIN, Maire de la commune nouvelle GUILLON-TERRE-PLAINE ; Monsieur Joël TISSIER, Maire de LUCY LE BOIS ; Madame Sylvie CHARPIGNON, Maire de SANTIGNY ; Madame Sylvie VAUDOUX, Maire déléguée de SCEAUX - commune nouvelle GUILLON-TERRE-PLAINE.



Etaient excusés également :

Mariette BLANC, déléguée suppléante de COUTARNOUX ; Marc BRUNEAU, PDG de la Société TPIL.

Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée et informe les délégués que Monsieur Louis Marcel GARRIGA, Vice-Président du SDEY en charge de la CLE de l'Avallonnais, ne saurait tarder à se joindre à eux.

Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Monsieur Eric GENTIS (Directeur Général des Services du SDEY), Madame Émeline RIMBAULT (Directrice Adjointe des Services du SDEY), Madame Julie MOREL (Responsable Service Finances et comptabilité SDEY), Madame Caroline LEGROS (Responsable Communication) Madame Fabienne HERRMANN (Secrétaire CLEA SDEY), Monsieur Thomas BOUGIS (Chargé d'affaires CLEA SDEY), Madame Sandrine DELAGE (Responsable service Eclairage Public SDEY), Monsieur Gabriel PERPINA (Chargé d'Affaires Eclairage Public SDEY), Monsieur Patrice LOZERE (Responsable SIG SDEY), Monsieur Gérard FRANCOIS (technicien au SDEY), Monsieur Laurent YVART (Conseiller en Énergie Partagé du SDEY), Monsieur Jean-Michel LEDEUIL (Société CITEOS).

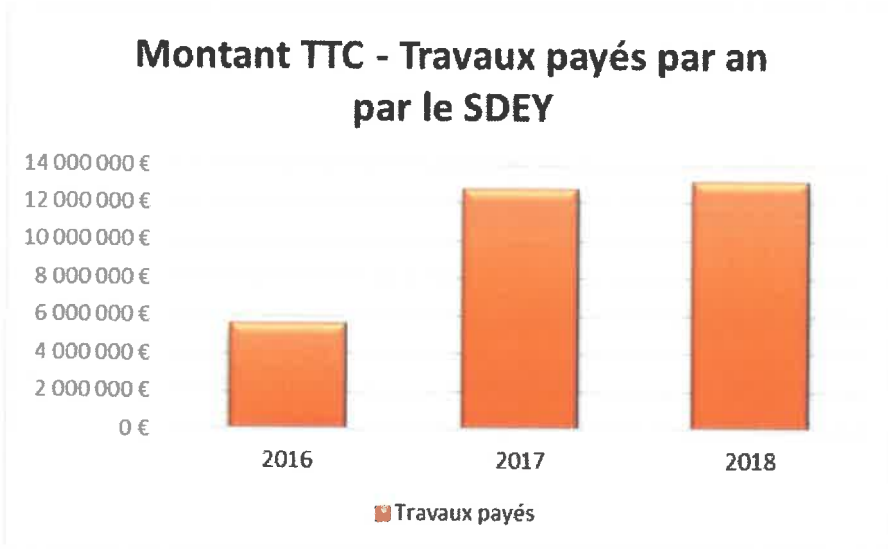
ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY :

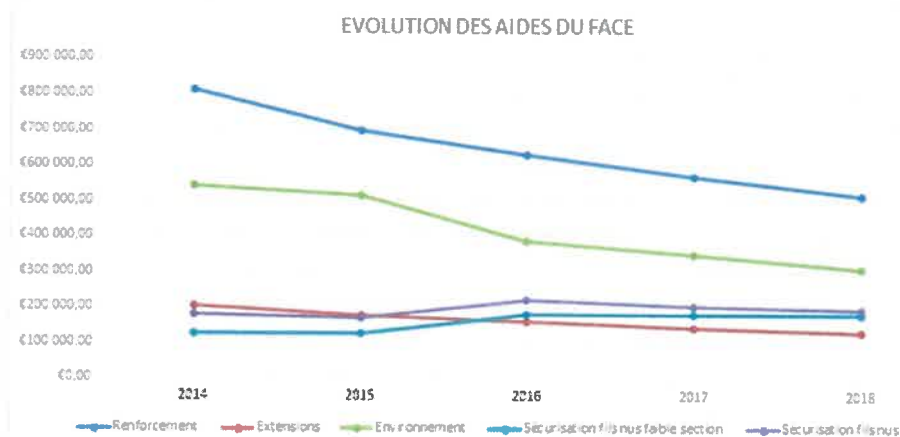
1. Point travaux 2018
2. Transfert compétence gaz
3. Géoréférencement des réseaux
4. Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
5. Éclairage public
6. Optimisation énergétique
7. Point sur les travaux en cours
8. Questions diverses.

1. POINT TRAVAUX 2018

Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, annonce que 13.1 millions d'euros TTC ont été payés en 2018 sur l'intégralité du département. On peut observer une croissance des travaux réalisés malgré une baisse des aides du FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité).



Il craint une baisse des subventions FACé. Cette année l'enveloppe n'a pas baissé mais n'a pas augmenté non plus malgré l'ajout d'un programme de transition énergétique. Il encourage donc les communes à adresser au SDEY leurs demandes, notamment pour retirer des fils nus de faible section, afin que le SDEY puisse justifier le besoin d'avoir des versements.



Monsieur Jean-Noël LOURY précise que 8 millions de travaux d'éclairage public ont été budgétés pour 2019 et qu'ils sont, à ce jour, quasiment engagés. Cependant, les communes peuvent toujours faire de nouvelles demandes. Un abondement d'un million supplémentaire a été voté lors de la réunion du comité départemental du 06 juin 2019. Il présente aux délégués les avantages du système CITY TOUCH qui est très intéressant tant pour l'investissement que pour le fonctionnement (factures réduites d'énergie).

2. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GAZ

Monsieur Jean-Noël LOURY regrette que peu de communes aient transféré leur compétence gaz et en énonce les avantages :



- ✓ Permettre aux communes d'être accompagnées par le SDEY en cas de nouveau projet de desserte en gaz.
- ✓ Obtenir une subvention de 30% sur le montant HT des travaux pour une extension gaz.
- ✓ Accéder à la cartographie de votre réseau via l'outil SIG du SDEY.

Il invite, de nouveau, les communes à transférer leur compétence gaz au SDEY.

3. PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ - PCRS

Monsieur Jean-Noël LOURY annonce que, suite à la demande du Préfet, le SDEY est en charge de l'établissement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Il souhaite, ainsi que Patrick GENDRAUD, Président du conseil départemental, que le SDEY puisse travailler avec le département afin qu'il n'y ait qu'un seul fond de plan. Monsieur Patrice LOZÈRE, du service SIG au SDEY, sera en charge de la gestion du PCRS au sein du SDEY.

Une convention sera passée avec l'IGN afin de faire des photos aériennes.

4. GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour qu'une commune connaisse ses réseaux, elle a besoin de deux choses : le géoréférencement précis des réseaux et d'autre part un fond de plan tout aussi précis : c'est le Plan de Corps de Rue Simplifié.

Monsieur Patrice LOZERE, en charge du SIG au SDEY, précise que suite à des accidents mortels survenus sur des réseaux à l'occasion de travaux, une nouvelle réglementation est mise en place en 2012 sur les DT (déclaration de travaux) et les DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux). Elle concerne le géoréférencement des réseaux sensibles (basse tension, éclairage public, feu de signalisation, gaz...) dans un but sécuritaire.

Des impératifs ont été édictés : le géoréférencement doit être réalisé au 1^{er} janvier 2020 pour les zones urbaines et au 1^{er} janvier 2026 pour les zones rurales.

Afin de répondre à ses obligations, le gestionnaire d'un réseau sensible doit géoréférencer son patrimoine en classe A (soit à 40 cm de précision).

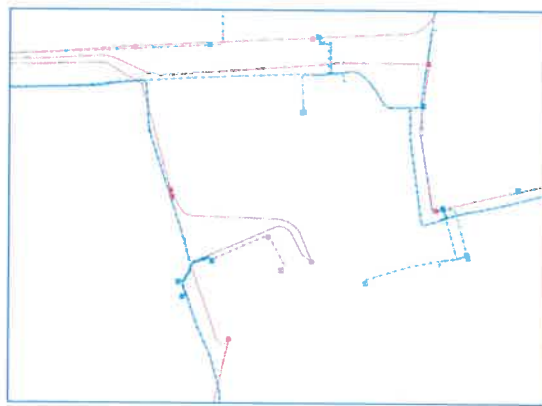
Le SDEY est responsable des réseaux d'éclairage public si les communes ont transféré leur compétence jusqu'à la maintenance : il est donc gestionnaire d'un réseau sensible. La seule commune urbaine du département qui sera géoréférencée par le SDEY, pour le 1^{er} janvier 2020, est Brienon-sur-Armançon puisqu'elle a transféré au SDEY la maintenance de l'éclairage public. Toutes les autres communes le seront pour le 1^{er} janvier 2026.

- ✓ Financement du géoréférencement : le Président et les Vice-Présidents du SDEY ont proposé au comité du 06 juin 2019 (qui a voté favorablement) que le pourcentage de financement soit lié au degré de transfert de la compétence par la commune. Le géoréférencement sera gratuit pour les communes ayant transféré la maintenance de leur éclairage public au SDEY.

- ✓ Mise en pratique : il sera nécessaire de passer par une prestation externe avec un marché public effectif pour janvier 2020. Ce marché répondra également aux besoins des services Électrification Rurale et Éclairage Public du SDEY dans le cadre d'Investigations Complémentaires (IC).

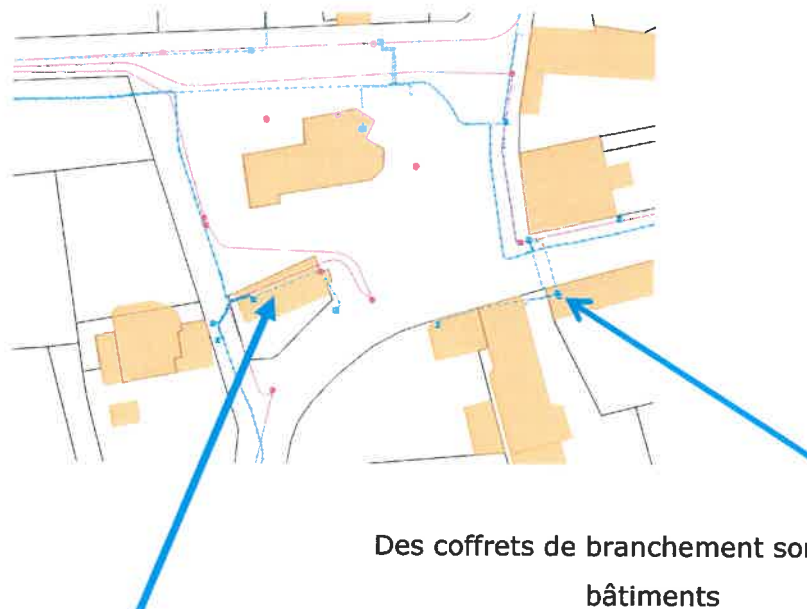
Monsieur Patrice LOZERE définit le géoréférencement. Il s'agit d'un ensemble de réseaux (électriques, éclairage public, adduction, assainissement...) qui a des coordonnées GPS (ensemble de points) et pour lequel il est nécessaire d'avoir un fond de plan précis et cohérent pour être en mesure de repérer les réseaux dans un corps de rue.

Monsieur Didier IDES, Maire de SAUVIGNY LE BOIS, pose la question suivante : Quelles sont les différences entre les plans du cadastre numérisé et le PCRS. Réponse lui est apportée ci-après.



Il existe déjà des fonds de plans comme le cadastre, les photos aériennes mais les superpositions des réseaux ne se font pas de manière précise.

Si on superpose des couches réseaux avec le cadastre :



Des coffrets de branchement sont dans les bâtiments

Des réseaux passent à l'intérieur des bâtiments

Si on superpose des couches de réseaux avec des photos aériennes : cela se superpose mais l'image est floue



Monsieur Patrice LOZÈRE explique que, par manque de précision avec les autres fonds de plan possibles, la mise en place du PCRS s'avère nécessaire.

Le législateur se rend compte que le géoréférencement ne suffit pas. En 2014, il décide d'imposer un fond de plan commun de grande précision capable de se superposer avec les réseaux déjà géoréférencés - le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) - pour tous les gestionnaires et exploitants de réseaux.

En 2014, le PCRS doit ressembler à l'image ci-dessous :



Il s'agit d'un relevé topographique où l'on retrouve les bordures de voirie, les amorces de bâtiments : c'est de la donnée vectorielle.

Si on y ajoute les réseaux, on constate qu'ils se superposent correctement avec la couche PCRS : le violine correspond à l'éclairage public et le bleu à la basse tension.



En 2018, face aux difficultés rencontrées pour créer un PCRS vecteur, le législateur autorise la production d'un PCRS image (photo aérienne). La résolution de l'orthophoto (photo aérienne) doit être d'environ 6 centimètres : un pixel doit correspondre à 6 centimètres ce qui permet d'obtenir une meilleure résolution.



Résolution 20 cm



Résolution 6 cm



Résolution 20 cm



Résolution 6 cm

Tous les concessionnaires doivent produire du PCRS, l'idée étant qu'il faut éviter de créer deux fois la même donnée pour éviter des coûts inutiles. Il faut donc partager les données.

Le SDEY a souhaité prendre la compétence pour organiser la création du PCRS dans l'Yonne (délibération du comité départemental du 22 septembre 2017). Le préfet a donné son accord le 15 janvier 2019 pour reconnaître le SDEY comme autorité locale compétente à l'échelle du département.

La solution retenue par le SDEY est l'utilisation de photos aériennes et la mise en place d'une collaboration avec l'IGN-F (contrat de collaboration public-public).

Les actions à venir pour le SDEY sont donc le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et la réalisation du PCRS : deux produits proches mais différents.

Monsieur Jean-Noël LOURY informe de la possibilité d'héberger les PCRS d'autres services à leur demande moyennant une redevance d'hébergement.

(arrivée de Monsieur Louis Marcel GARRIGA, Vice-Président du SDEY en charge de la CLE de l'Avallonnais, qui salue tous les délégués et personnes présentes. Il a été très sensible aux messages personnels de tous dans l'épreuve qu'il subit depuis 18 mois).

5- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame Sandrine DELAGE précise que, suite au nouveau règlement financier 2019, dans lequel le SDEY apporte une subvention de 70% pour la rénovation de la totalité du parc d'éclairage public en leds connectés, 48 communes ont déjà sollicité le SDEY. Cela représente 4 500 futurs points lumineux connectés, une maintenance gratuite pendant 5 ans.

Elle rappelle aussi que 8 millions de travaux d'éclairage public ont été budgétés pour 2019 dont plus de 5 millions pour des rénovations complètes.

Vous trouverez ci-dessous des modèles de luminaires de remplacement proposés (photos de gauche les anciens modèles et photos de droite les nouveautés) :

✓ Lanternes de style :



✓ Les lanternes fonctionnelles (néons) :



✓ Les lanternes résidentielles (boules)





Toutes les communes déjà équipées ont été conviées à une formation « City Touch » permettant un contrôle personnalisé de l'éclairage ainsi qu'une analyse des données.

Sandrine DELAGE énonce les avantages pour une commune d'être équipée en leds connectés :

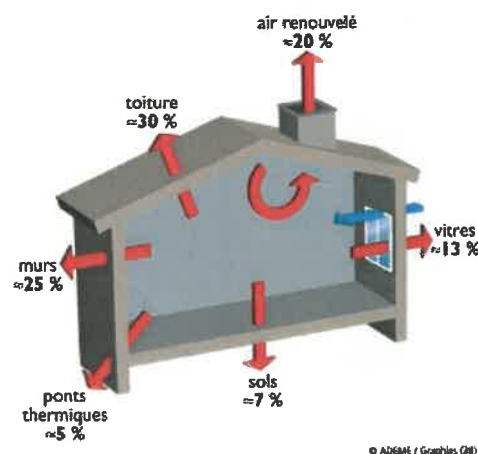
- ✓ Aspect pratique : permet de gérer un calendrier personnalisé
- ✓ Aspect économique : permet de varier les intensités
- ✓ Aspect écologique : permet une prise en compte de la biodiversité
- ✓ Aspect visuel : permet un certain confort visuel quand la température de couleur est inférieure à 3 000 Kelvins, les teintes sont plus chaudes. Plus une lumière est blanche, plus il y a de lumière bleue, plus nocive.

6 - OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

Monsieur Laurent YVART (Conseiller en Énergie Partagé du SDEY) présente les trois grandes missions de ce service :

- ✓ Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) - portés par les communautés de communes. Trois ont été mis en place à l'échelle du département.
- ✓ Certificats d'Économies d'Énergies (CEE)
- ✓ Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Le Conseil en Énergie Partagé est un projet national porté par l'ADEME et ayant pour but de cibler les actions les plus efficaces et rentables pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux (isolation thermique, menuiserie avec fenêtres à double vitrage, régulation thermique avec robinets thermostatiques, modification du système de chauffage). Monsieur Laurent YVART, à la demande des communes, identifie les déperditions thermiques dans les bâtiments communaux et par la suite propose des préconisations de travaux et de petits gestes simples permettant de réduire la facture d'énergie.





Pour les communes, jusqu'à 2 000 habitants, qui souhaitent adhérer à ce programme, le coût est de 0.40 € par habitant, par an et pendant 4 ans et pour les communes de plus de 2 000 habitants, le coût est de 0.20€. Au terme d'une année, toutes les factures sont regroupées afin de voir le total des économies réalisées et une synthèse est faite à la fin des 4 années.

Après la visite des bâtiments communaux, le Conseiller en Énergie Partagé peut préconiser l'implantation d'énergies renouvelables (bois énergie ou solaire photovoltaïque).

Pour le **bois énergie**, une analyse d'opportunité peut être faite par Monsieur Augustin BALLU (Chargé de missions Énergies renouvelables au SDEY) pour l'installation d'une chaudière ou d'un réseau de chaleur (combustibles plaquettes bois ou granulés) et si elle est concluante, une analyse de faisabilité sera faite par un bureau d'étude extérieur, subventionnée à 80% (aides SDEY et ADEME confondues).

Madame Emeline RIMBAULT informe les délégués que Monsieur Augustin BALLU peut étudier également l'implantation de panneaux sur les toitures communales grâce à une analyse d'opportunité. Cela sert à savoir s'il y a du potentiel photovoltaïque sur ces toitures et comment l'exploiter au mieux.

Si l'analyse est viable économiquement et techniquement, le projet est envisageable et le SDEY peut accompagner les communes jusqu'à la réalisation des travaux.

Une analyse d'opportunité comporte :

- ✓ Un bilan technique regroupant implantation, dimensionnement (nombre de panneaux à installer et leur agencement), potentiel de production avec 2 simulations (en fonction du nombre de panneaux), intégration des panneaux sur la toiture.
- ✓ Un bilan économique qui comprend l'investissement du projet (2 simulations sont faites en fonction du nombre de panneau installés), les charges annuelles (maintenance, assurances, contrat sur 20 ans), le chiffre d'affaire dû à la revente d'électricité (sur 20 ans), le temps de retour brut et la part d'emprunt avec des simulations à 0%, 50% et 100% d'emprunt).
- ✓ Un bilan environnemental avec le calcul des économies réalisées en uranium ainsi que les émissions de CO2 évitées.

Pour plus de renseignements, les communes sont invitées à contacter :

- ✓ Laurent YVART - Conseiller en Énergie Partagé - 03.86.52.00.27 - l.yvart@sdey.fr
- ✓ Augustin BALLU - Chargé de missions Énergies renouvelables - 03.86.52.00.27 - a.ballu@sdey.fr

Madame Sylvie CHARPIGNON, Maire de SANTIGNY, s'interroge sur les coûts en particulier sur l'addition éventuelle avec ceux du porteur de projet de la commune. La SEM peut-elle intervenir sur ce type de dossier ?

Monsieur Jean-Noël LOURY lui précise que la SEM intervient aussi bien sur les opérations publiques que privées.

Madame Sylvie VAUDOUX, Maire déléguée de SCEAUX, interroge Monsieur YVART sur l'autoconsommation et la revente du surplus de l'électricité.



Monsieur Jean-Noël LOURY propose une réunion spécifique sur l'Avallonnais, en automne, avec toutes les communes intéressées par ce sujet.

7 - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur Guillaume DUMAY, Vice-Président du SDEY, demande s'il y a des questions sur les travaux en cours par rapport au tableau distribué en début de séance. Beaucoup de travaux d'éclairage public sont en cours ou réalisés dans l'Avallonnais. Ce document n'apporte aucune question ou observation de la part des délégués.

Monsieur Jean-Noël LOURY rappelle les fonctions de Monsieur Gérard FRANÇOIS, contrôleur de travaux. Il est chargé de vérifier la conformité des travaux. Il apporte une réelle plus-value à la qualité du service rendu.

4 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs Jean-Noël LOURY, Louis Marcel GARRIGA et Guillaume DUMAY lèvent la séance à 20 h 30.

A l'issue de la réunion, Messieurs Jean-Noël LOURY et Louis Marcel GARRIGA remettent à Madame Fabienne HERRMANN, attachée principale, secrétaire des CLE de l'Avallonnais et du Tonnerrois, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - échelon OR - pour ses 35 années au service des collectivités locales (Mairie de SENS - Mairie d'AVALLON - SIERA - SDEY). Mais en aucun cas cela signifie mon départ en retraite, précise Madame Fabienne HERRMANN. Mon départ est prévu en 2025. Fleurs et cadeaux lui sont offerts.

AVALLON, le 2 JUILLET 2019
Louis Marcel GARRIGA
Vice-président du SDEY
en charge de la CLE de l'AVALLONNAIS